ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gare de Dordives dans le Loiret- Différence de traitement des usagers SNCF

Question écrite n° 34569

Texte de la question

M. Richard Ramos alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la situation des usagers de la gare de Dordives. En effet, M. le député a été contacté par le maire de Dordives dans le Loiret. Celui-ci voudrait mettre fin à ce qu'il considère comme une discrimination des habitants de sa commune qui se rendent à Paris tous les jours pour travailler. Alors que les habitants de Souppes-sur-Loing qui se trouve à seulement 4 minutes ont accès au Navigo, les Dordivois sont obligés de s'acquitter de 76 euros par mois. De plus, il n'existe aucune billetterie dans cette commune. Il lui demande s'il peut lui indiquer si une solution pourrait être trouvée pour accéder à la demande de ce maire, qu'il sait très engagé auprès de sa population.

Données clés

Auteur : M. Richard Ramos
Circonscription : Loiret (6e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34569
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er décembre 2020, page 8623
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)